



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Encourager le don du sang au sein des établissements scolaires

Question écrite n° 16613

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la question de la sensibilisation et l'encouragement du don du sang au sein des établissements scolaires. Donner son sang est un acte important, un geste solidaire indispensable à notre système de santé, qui garantit le caractère éthique de le système transfusionnel français. Or seulement environ 3,5 % de la population française en âge de donner donne. Au cours de ces dernières années, l'Établissement français du sang (EFS) alerte régulièrement sur la baisse des stocks de produits sanguins et doit lancer des appels aux dons. Il y a nécessité à encourager ce geste simple. Sur le territoire de la circonscription de M. le député, les associations pour le don de sang bénévole signalent une baisse inquiétante du nombre de donneurs. Face à cela, il paraît important de renforcer les actions de sensibilisation sur le don du sang auprès des plus jeunes dans le cadre scolaire, car la sensibilisation est d'autant plus efficace qu'elle intervient tôt, *a fortiori* dans le cadre d'une démarche éducative. Il faudrait également généraliser la possibilité des collectes au sein des lycées pour les élèves majeurs, l'enjeu étant de fidéliser ces primo-donneurs dans la durée. Aussi il lui demande quelles mesures sont envisagées par le ministère pour favoriser ces collectes.

Texte de la réponse

Conformément à l'article L. 312-17-2 du code de l'éducation, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse encourage l'organisation de collectes de don du sang au sein des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels. Celles-ci sont réalisées localement en partenariat avec la fédération française pour le don bénévole et les élèves majeurs et les personnels de l'établissement y participent. Selon les projets d'établissements, et en lien avec les programmes d'enseignement moral et civique et de sciences de la vie de la Terre, des actions de sensibilisation au don du sang, ainsi qu'aux dons de tissus et d'organes sont effectuées. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale sont régulièrement sensibilisés sur le sujet afin qu'ils sensibilisent à leur tour les autres membres de la communauté éducative. Si les élèves des écoles élémentaires et des collèges ne sont pas directement concernés par les collectes de don du sang, des actions de sensibilisation peuvent cependant être menées, par exemple dans le cadre des enseignements scientifiques et à l'aide de supports proposés notamment par l'établissement français du sang.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16613

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2312

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3676